



Ordre du jour CHSCT du 26 janvier 2017

Quel que soit le moment, **n'hésitez pas à nous solliciter, nous contacter pour toutes vos questions sur vos conditions de travail, sur l'hygiène la sécurité au travail et l'environnement. N'oublions pas que notre employeur nous doit la santé et la sécurité au travail** (Décret n°82-453 du 28 mai 1982).

Veuillez nous excuser pour les copier-coller d'autres CHSCT **car l'instance CHSCT est en panne** depuis juillet 2016. Vous attendez les enquêtes et ou visites prévues l'année dernière, nous ne pouvons rien faire face à ce blocage de l'université de Lorraine. **Nous avons proposé des points urgents à mettre à l'ordre du jour, aucun n'a été accepté.** Le SNPTES fera une déclaration en début de séance.

1. Approbation des projets de PV des réunions du CHSCT du :
 - a. 24 novembre 2016 (Pour avis)
 - b. 2 novembre 2016 - Réunion extraordinaire (Pour avis)
 - c. 06 octobre 2016 (Pour avis)
 - d. 9 juin 2016 (Pour avis)
 - e. 28 avril 2016 (Pour avis)
2. Examen du projet de modification du règlement intérieur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) et de certains de ses complexes sportifs (Pour avis)
3. Audit Sûreté (Pour information)
4. Déménagement de l'IJL - Institut Jean Lamour (Pour avis)
5. Rapport enquête suite incident TMD - Transport Matière Dangereuse (Pour avis)
6. Qualité de Vie au Travail : modalités de travail (Pour information)
7. Suivi des Accidents 2016 (Pour information)
8. Synthèse des fiches issues des registres Santé et Sécurité au Travail (Pour information)
9. Suivi des avis du CHSCT (Pour information)

1. Approbation des PV (pour avis)

Seul point où tout commençait à être en ordre, mais cela re dérive. Quant aux contenus des PV qui ont 9 mois...

C'est comme faire des restitutions de visites CHSCT plus d'un an après les visites est inadmissible. Commencer des enquêtes plus de 9 mois après que cela soit voté en CHSCT est inadmissible.

2. Examen du projet de modification du RI du SUAPS (pour avis)

Document non parvenu dans le délai légal

3. Audit sureté (pour information)

Lors du CHSCT de 6 octobre, le SNPTES avait demandé à avoir un point sur l'audit sureté en CHSCT. Notre demande insistante a été très mal vue de la part de la direction, mais au moins nous allons avoir un rendu de cet audit

4. Déménagement de l'IJL (pour avis)

Toutes les réorganisations de services doivent passer par les instances de l'UL : CT/CHSCT. Vos représentants SNPTES semblent être entendus

L'article 57 du décret 82-453 du 28 mai 1982 doit être appliqué.

Document non parvenu dans le délai légal

5. Rapport d'enquête incident TMD (pour avis)

L'incident a eu lieu en mars 2016, le SNPTES a demandé au président de l'UL une enquête CHSCT le lendemain de l'incident. Le président n'a pas eu le choix et a donc validé la demande du SNPTES au CHSCT d'avril 2016. La réunion préparatoire de la commission d'enquête s'est réunie en juillet 2016, les entretiens ont eu lieu en septembre 2016. L'administration UL a remis aux enquêteurs l'ébauche d'un pseudo rapport d'enquête 7 jours avant le dépôt des documents pour le CHSCT. Une fois ce rapport d'enquête passé à notre CHSCT, il devra être également présenté au CRHSCT du CNRS avant que les préconisations soient présentées aux personnes concernées. Cela fera plus d'un an...

Nous ne sommes nullement responsables de cela

6. Qualité de vie au travail (pour information)

Depuis le début vos représentants sentent que notre administration souhaite désengager le CHSCT de certains point en particuliers les RPS. Nous nous accrochons et la fameuse QVT revient à chaque CHSCT. Nous ne sommes pas contre certaines commissions de Qualité de Vie au Travail instaurées dans certains établissements comme à l'Université de Strasbourg. Toutefois, en franchissant les Vosges elle a totalement été déshabillée de sa substance.

7. Synthèse des accidents 2016 (Pour information)

Dans beaucoup de cas, ce sont vos représentants qui font remonter à la direction de l'université les accidents de services et leur gravité. **Merci de continuer à nous informer de tout incident, accident.** Notre université dispose de l'outil GPUC, nous nous étonnons de la non utilisation du module dédié aux accidents de travaux.

8. Synthèse des fiches issues des registres Santé et Sécurité au Travail (pour information)

Nous analysons avec une extrême vigilance certaines fiches qui ont été transmises. Nous constatons encore l'absence ou l'inaccessibilité du registre santé sécurité sur certains sites et des fiches qui ne sont pas signées et retournées.

Notre université dispose de l'outil GPUC, nous nous étonnons de la non utilisation du module dédié aux fiches registres et aux suivis...

9. Suivi des avis du CHSCT (Pour information)

Nous ferons remarquer à notre administration que certains relevés d'avis sont incomplets et non conformes.

Nous avons une liste de sites à visiter que nous soumettrons, on ne sait quand pour l'année 2017.

N'hésitez pas à nous solliciter si vous jugez utile une visite du CHSCT dans ses domaines de compétence.

D'autres points peuvent être rajoutés, n'hésitez pas nous contacter.

Georges BAUDOIN	georges.baudouin@univ-lorraine.fr	Metz
Catherine PABLO	catherine.pablo-godot@univ-lorraine.fr	Nancy ALL
Pascal COULOMBE	pascal.coulombe@univ-lorraine.fr	Vandoeuvre
Saidia ANTOINE	saidia.antoine@univ-lorraine.fr	Nancy Carnot
Franck SAULNIER	franck.saulnier@snptes-lorraine.org	Vandoeuvre



<http://www.snptes-lorraine.org/index.php?category/Universite-de-Lorraine>